Procès-verbal du Comité de Direction
Lundi 13 novembre 2023

Réunion du : lundi 13 novembre 2023 à 19h00 au siège du District

Président : M. Ahmed HADEF.

Présents : Mmes. Jessica ABRIN, Nabila ZAOUAK et MM. Abdelhamid DAGUEMOUNE, Tobias MOLOSSI, Mourad HAMOUDI, Kevin THOMAS, Moïse AHIZAN et Steve MARLET.

Excusés : Mme. Djaimila BENSLIMANE, MM. Issa BAKHAYOKHO, Toufik BELKOUS, Ramdane DJEDID, Mori PAYE et Mamadou KARAMOKO,

Assistent : Mme. Margaux MONNIER (Comptable), MM. Eric TEURNIER (Responsable des Compétitions) et Rabah AIT ATMANE (CTD-PPF)

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 19h15.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023

Après lecture du procès-verbal du Comité de Direction du lundi 23 octobre 2023, celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

2. VIE DU DISTRICT

Rendez-vous passés du Président :

- Le 10/10 : Accueil du nouveau CDT-PPF
- Le 17/10 : Soirée des Champions à la Ligue de Paris Ile-de-France
- Le 20/10 : Court métrage Sevran FC
- Le 07/11 : Restitution de l'Audit au Conseil Départemental
- Le 08/11 : Rendez-vous à la FFF avec le Directeur Général, Jean-François VILOTTE
- Le 10/11 : Match du Red Star face à Marignane
- Le 11/11 : Réunion ANPDF

Rendez-vous à venir du Président :

- Le 16/11 : Réunion du personnel
- Du 17 au 19 novembre : Réunion Commune des Collèges du Football Amateur à Nice
- Le 20/11 : Réunion des Présidents de Districts
- Le 25/11 : Match caritatif au club Montreuil FC
- 29/11 : Iris du Sports

Point courriers, mails :

- Invitation à la cérémonie Iris du Sport organisé par le Comité Français du Fair Play le mercredi 29 novembre 2023. Le Président se rendra à cet évènement.

- Communiqué de presse de la FFF sur mise en place de la nouvelle plateforme d'alerte.

- Calendrier électoral reçu de la FFF. L'AGE du District dépendra de la date de l'AGE de la Ligue de Paris, à savoir au maximum un mois avant.

- Demande de la commission Futsal pour organiser un déplacement à Lyon au Pôle France Futsal avec leur sélection 2006-2007. L'ensemble des membres du Comité est favorable à cette idée, dans l'attente d'un retour du budget nécessaire.

- Courrier du Ministère des Sports sur les actions contre l'homophobie dans le Football.

- Invitation à la 19ème rencontres femmes du monde en Seine-Saint-Denis le 14 novembre 2023, le secrétaire général se rendra à cet évènement.

Point courriers, mails :

Le 13 Novembre 2021: 32 035 licences
Le 13 Novembre 2022: 33 605 licences
Le 13 Novembre 2023: 35 043 licences

Soit une hausse de 1 438 licences comparé à la saison précédente.

Candidature Commissaire :

Commission Futsal :

- Mme ROLLAND DE KERDORET Myriam, Aulnay Futsal : Candidature refusée par les membres du Comité de Direction présents. Le Secrétaire Général la recevra afin de l'informer du motif du refus.
- M. BOLANGI Nino, ancien commissaire du 2018 à 2020 ; Candidature validée par les membres du Comité de Direction présents.

Modification Statutaires :

Présentation des articles à modifier :

Article 9 – MEMBRES DU DISTRICT – ALINEA 9.1 – LE DISTRICT COMPREND LES MEMBRES SUIVANTS

Article actuel	Article mis aux votes
Les associations sportives affiliées à la FFF ayant leur siège social sur le Territoire « les « Clubs »). Le siège social correspond au lieu out se déroule l'activité effective de l'association. La F.F.F statue sur les demandes d'affiliation qui lui sont transmises par la Ligue dans les conditions prévues par ses statuts.	Les associations sportives affiliées à la FFF ayant leur siège social sur le Territoire « les « Clubs »). Le siège social correspond au lieu où se déroule l'activité effective de l'association. La Ligue de Paris IDF statue sur les demandes d'affiliation qui lui sont transmises par le District dans les conditions prévues par ses statuts.

Article 13 – COMITE DE DIRECTION – COMITE GENERALES D'ELIGIBILITE

Retrait de l'article suivant
Ne peut être candidate : la personne salariée du District de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 13 – COMITE DE DIRECTION – ATTRIBUTIONS

Article actuel	Article mis aux votes
Statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football Départemental ainsi que les 9ème, 10ème, 11ème, 18ème, 19ème 20ème arrondissement de Paris et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements (sous réserve des cas prévus par les statuts ou règlements de la Ligue de Paris et de la Fédération)	Statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football Départemental et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou Règlements (sous réserve des cas prévus par les statuts ou règlements de la Ligue de Paris et de la Fédération)

ARTICLE 15 – PRESIDENT - ATTRIBUTION

Article actuel	Article mis aux votes
Il engage le personnel salarié et met fin à ses fonctions. Il peut déléguer cette compétence au Directeur / à la Directrice.	Il engage le personnel salarié et met fin à ses fonctions. Il peut déléguer cette compétence au Comité Directeur.

ARTICLE 15- PRESIDENT – ATTRIBUTION

Article actuel	Article mis aux votes

Toute émission de chèque d'un montant égale ou supérieur à cinq mille € devra comporter deux signatures dont obligatoirement celle du président et celle du trésorier ou secrétaire général,	Toute dépense d'un montant égale ou supérieur à cinq mille € devra comporter deux signatures dont obligatoirement celle du président et celle du trésorier ou secrétaire général,

ARTICLE 19 – MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT

Article actuel	Article mis aux votes
Toutefois les modifications engendrées aux présents Statuts résultant des dispositions votées en Assemblée Fédérale ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale du District. Elles sont néanmoins inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, présentées et commentées aux membres. Toutemodification ne peut être apportée aux présents Statuts que par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée par le Président du District à la demande du Comité de Direction ou par le quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix. Elle doit au préalable être soumise à la F.F.F pour vérification de sa conformité aux statuts- types.	Toute modification ne peut être apportée aux présents Statuts que par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée par le Président du District à la demande du Comité de Direction ou par le quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix. Elle doit au préalable être soumise à la F.F.F pour vérification de sa conformité aux statuts-types. Toutefois les modifications engendrées aux présents Statuts résultant des dispositions votées en Assemblée Fédérale ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale du District. Elles sont néanmoins inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, présentées et commentées aux membres.

3. POINT FINANCIER

Présentation des dépenses supérieures à 1.500,00€

- Taxe foncière : 39.088,00€
- Olicars : Cars pour les Intedistricts : 1.650,00€
- IDS Informatique : deux nouveaux ordinateurs : 1.917,60€
- USMA : Remboursement suite au passage au CNOSF : 1.972,08€
- OOPN : Boitiers de vote AG du 22 septembre : 1.898,40€
- Kintessia : Nettoyage des locaux : 1.565,50€

4. POINT CDA

Test de Rentrée

Les tests pour le foot à 11 sont terminés, les résultats sont en cours d'analyses.
Le règlement de la CDA prévoit que les arbitres qui ne se sont pas présentés aux tests de rentrées ou aux rattrapages organisés officieront en catégorie inférieure.

Concernant les tests de rentrée futsal, il reste encore un rattrapage.

Perfectionnement des lois du jeu

Ce créneau a été mis en place depuis le vendredi 10 novembre et est animé par les membres de la CDA.
Ce sera un RDV hebdomadaire, l'idée est de détecter les potentiels arbitres qui intégrerons la FAR, mais aussi de bonifier l'arbitrage des autres.

Bilan FIA n°2

Inscriptions : 33
Absents : 2
Réussites : 28
Echecs : 3

5. POINT TECHNIQUE

Présentation de M. AIT ATMANE, nouveau CDT PPF mis à disposition par la Ligue de Paris.

Projet de performance fédéral :

Les Interdistricts ont eu lieu pour les catégories U15G et U15F. Celui concernant les U16G a été reporté à une date ultérieure suite aux intempéries.

Les détections INF Clairefontaine ont débuté pour les U13G et U12-U13F.

La formation :

Le premier CFI a pu avoir lieu à Villepinte, accueillant 17 stagiaires.
Les certifications 1, 2 et 3 auront lieu le 14 novembre sur les installations de Dugny.

Les pratiques :

Initiation au Foot en Marchant au sein du Club Féminin de Villepinte. Cet évènement a pu rassembler 18 participantes, une section loisirs est en cours de création.

Une Visio avec l'USEP est prévue le 17 novembre afin d'échanger sur la mise en place du Foot à l'école. De plus un google form va être envoyé aux clubs afin de recenser leur souhait concernant la participer à ce dispositif.

Lancement du programme éducatif fédéral, les clubs doivent s'engager.

6. QUESTIONS DIVERSES

Il est souligné l'importance de redynamiser les plateaux féminins qui s'essoufflent.
Réfléchir à un format différent qui serait proposé durant les vacances.

Une réunion avec les responsables des équipes féminines est à organiser.

Une vérification des licences par clubs est prévue afin de s'assurer que chaque club possède des licences dans la catégorie où il s'est engagé.

Fin de la réunion à 22H10

M. Ahmed HADEF
Le Président